



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
PARTIE I : Environnement macro-économique	4
A. Evolution des principaux indicateurs macro-économiques	4
B. Loi de finances 2023 : les principales mesures concernant les intercommunalités	5
PARTIE II : Situation financière et orientations budgétaires du budget principal	6
A. Situation financière	6
a) Evolution des comptes administratifs sur la période 2017-2022	6
b) Evolution du niveau de l'épargne	11
c) Etat de la dette au 31 décembre 2022	11
d) Evolution de la fiscalité	12
e) Effectifs et charges de personnel	13
B. Orientations budgétaires 2023 et au-delà	14
a) Résultat 2022	14
b) Orientations budgétaires 2023	14
c) Perspectives au-delà de 2023	16
PARTIE III : Situation financière et orientations budgétaires du budget annexe « OM »	17
A. Situation financière	17
a) Evolution des comptes administratifs sur la période 2017-2022	17
b) Etat de la dette au 31 décembre 2022	20
c) Effectifs et charges de personnel	20
B. Orientations budgétaires 2023 et au-delà	21
a) Résultat 2022	21
b) Orientations budgétaires 2023	21
c) Perspectives au-delà de 2023	23
PARTIE IV : Situation financière et orientations budgétaires du budget annexe « SPANC »	24
PARTIE V : Situation financière et orientations budgétaires du budget annexe « ZAE »	25

PREAMBULE

Le **débat d'orientation budgétaire** constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire :

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

Le présent rapport abordera successivement :

- l'environnement macro-économique,
- la situation financière de la communauté de communes,
- les orientations budgétaires pour 2023 à la fois pour le budget principal et les budgets annexes SPANC et ZAE.

A) Evolution des principaux indicateurs macro-économiques

L'année 2022 a été caractérisée par un choc géopolitique majeur (la guerre en Ukraine) et une crise énergétique dont l'impact peut être rapprochée du 1^{er} choc pétrolier au début des années 1970. Il en est résulté une envolée de l'inflation, qui a conduit à un resserrement monétaire ainsi qu'à un ralentissement de l'activité.

En zone euro, deux facteurs ont permis d'amortir jusqu'ici les effets négatifs des chocs énergétiques et inflationnistes :

- La consommation des ménages puisant dans l'épargne accumulée lors de la crise Covid.
- L'action des gouvernements, qui ont tenté de limiter l'impact de la crise énergétique sur les ménages et les entreprises par diverses mesures.

Néanmoins, les indices de climat des affaires se situent à des niveaux qui annoncent une récession. Le freinage de l'activité devrait participer à diminuer les pressions inflationnistes. Pour le moment celles-ci restent vives. Des signes de détente en amont sont néanmoins déjà perceptibles, concernant les prix des matières premières et le coût du transport maritime.

Les prix à la production dans l'industrie aux Etats-Unis ont commencé à décélérer. C'est le cas aussi en Chine. Pour l'instant cette inflexion n'est pas perceptible en zone euro, consécutivement à l'envolée du prix du gaz. Cela constitue une source de perte de compétitivité considérable pour l'industrie de la zone euro malgré l'affaiblissement de l'ordre de 20 % de la monnaie unique contre le billet vert depuis mi-2021.

Au niveau national, la normalisation de la situation sanitaire au printemps - été 2022 a permis un redressement des activités de loisirs et du tourisme. En 2022, le PIB aurait progressé de 2.6%. La prévision du Gouvernement pour 2023 se situe à 1%.

Sur la période 2023-2027, le Gouvernement s'est fixé pour objectif le retour à des comptes publics normalisés une fois la crise sanitaire passée : le déficit public reviendrait sous le seuil de 3 % à l'horizon 2027, grâce à un ajustement structurel de 0.3 point de PIB par an à compter de 2024.

B) Loi de finances 2023 : les principales mesures concernant les intercommunalités**➤ Art. 195 : Evolution des enveloppes internes à la DGF**

La **dotation d'intercommunalité** (DI), perçue par les groupements à fiscalité propre, progresse de 30 millions d'euros (comme chaque année depuis sa réforme en 2019). Le financement de cette hausse de 320 millions d'euros de la DGF du bloc communal, est assuré, en 2023, par un abondement exceptionnel de l'État (prévu à l'article 109). Contrairement aux années précédentes, le financement ne se fait pas en interne via un écrêtement de la dotation forfaitaire de la DGF des communes.

➤ Art. 55 : Suppression de la CVAE et remplacement par une fraction de TVA

L'article prévoit d'affecter la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) au budget de l'État dès 2023 tout en la réduisant de moitié avant sa suppression totale à compter de l'exercice 2024.

L'article prévoit également de compenser la suppression de la CVAE par l'affectation aux communes, intercommunalités et départements d'une fraction de TVA déterminée sur la base d'une moyenne de leurs recettes de CVAE depuis 2020 (années 2020, 2021 et 2022 et ce qu'elles auraient dû percevoir en 2023).

La fraction de TVA versée aux communes et leurs groupements sera divisée en deux parts : la première sera figée et correspondra à la moyenne de leurs recettes de CVAE entre 2020 et 2023 tandis que la seconde, liée à la dynamique de la TVA nationale si elle est positive, sera affectée à un « Fonds national d'attractivité économique des territoires ». Les modalités de répartition de ce fonds seront fixées par décret.

➤ Revalorisation des bases d'imposition

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives bat un record depuis 30 ans. Après une augmentation de +3,4% en 2022, elle s'élève à **+7,1% en 2023**. Concrètement, en 2023 la base de calcul de la taxe foncière augmentera de 7,1%. Cette revalorisation concernera aussi la base de calcul de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises et taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette revalorisation permettra de suivre l'indice des prix à la consommation.

PARTIE II : Situation financière et orientations budgétaires du budget principal**A) SITUATION FINANCIERE****a) Evolution des comptes administratifs sur la période 2017 - 2022****➤ Evolution des dépenses de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	173 444	222 632	298 979	298 574	263 988	278 117
012 - Charges de personnel et frais assimilés	152 861	242 379	416 764	440 552	523 444	559 457
014 - Atténuations de produits	145 898	140 336	147 632	143 134	107 368	106 400
65 - Autres charges de gestion courante	212 366	258 706	267 937	362 886	372 105	374 637
Total des dépenses de gestion courante	684 569	864 053	1 131 312	1 245 145	1 266 905	1 318 612
66 - Charges financières	29 723	38 665	36 600	34 669	32 632	30 424
67 - Charges exceptionnelles	35	4 611	564	387	224	295
Total des dépenses réelles de fonctionnement	714 327	907 329	1 168 477	1 280 201	1 299 761	1 349 331
Dotations aux amortissements	18 166	16 591	35 022	59 419	128 608	161 475
TOTAL	732 493	923 920	1 203 499	1 339 620	1 428 368	1 510 807

Au cours de la période 2017-2022, les dépenses de fonctionnement de la Communauté de communes ont connu une forte augmentation (+89% sur les DRF), résultant en début de période de transferts de compétences (développement économique, aire d'accueil des gens du voyage, service mutualisé d'instruction du droit des sols, GEMAPI, coordination culturelle, séjours jeunes), puis d'un renforcement des services au cours des deux dernières années (chef de projet Opération de Revitalisation du Territoire depuis 2021 et GPECT depuis fin 2022).

Chapitre 011 - Charges à caractère général : En 2022, les charges à caractère général ont connu une hausse de 5,4% par rapport à l'année précédente, s'établissant à 278 117 €. Il s'agit de la première année de reprise d'un fonctionnement normal des services après la période de pandémie, notamment pour la culture et pour l'organisation d'un séjour jeunes. Néanmoins, la hausse constatée s'avère modérée eu égard au contexte inflationniste.

Chapitre 012 - Charges de personnel : Les charges de personnel ont augmenté en 2022 de 6,9% par rapport à 2021, soit + 36 013 €. Outre l'évolution des carrières (avancement d'échelon) et la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, cette augmentation résulte également de l'accomplissement de l'année complète de notre chef de projet Petite Ville de Demain (contrairement à l'année précédente) et de l'intégration à compter du 1^{er} octobre d'une chargée de mission GPECT, deux postes qui bénéficient de subventionnements importants.

Chapitre 014 - Atténuation de produits : Le chapitre 014 retranscrit la contribution au FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), ainsi que le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources), qui est depuis 2021 une dépense pour le budget de la Communauté de communes, après avoir été pendant plusieurs années une recette.

Pour ce qui est du FPIC, la CDC a maintenu en 2022 l'application du régime dérogatoire libre, avec la répartition instaurée en 2021 de 30% par la Communauté de communes et 70% par les communes membres. Pour mémoire, le régime de droit commun consiste en une prise en charge du FPIC à hauteur de 20% par l'EPCI et 80% par les communes membres.

Pour 2023, la question du maintien de ce régime dérogatoire ou de l'application du droit commun est ouverte. Cette dernière option permettrait à la Communauté de communes de gagner de l'ordre de 35 000 € de marge de manœuvre.

FPIC	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant	145 898 €	140 336 €	147 632 €	140 336 €	106 212 €	105 108 €	106 000 € ? 71 000 € ?

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : Les autres charges de gestion courante ont connu une très légère hausse (+0,7%) entre 2021 et 2022, soit + 2 532 €. Les augmentations de cotisations versées au SYRSA (de 25 594 € à 30 355 €) et au Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne (de 8 758 € à 14 737 €), ont été compensées par la baisse de la subvention versée à l'Office de tourisme (de 180 000 € à 175 000 €) et une moindre participation à la marque Sologne en raison du recrutement tardif du chargé de mission au cours de l'année 2022. Les autres postes de dépenses de ce chapitre restent stables. Il s'agit des indemnités de fonction des élus, des cotisations aux autres organismes de regroupement (Berry Numérique, GIP Récia, SIVY, SEBB, SEPCS), ainsi que le reversement des subventions PACT aux différents partenaires, associations et communes, de la saison culturelle.

Chapitre 66 - Charges financières : Les charges financières sont en baisse de 7%. Elles sont fonction du profil de remboursement des trois emprunts existants. Chaque année, on rembourse plus de capital, on paie donc moins d'intérêts.

➤ **Evolution des recettes de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuations de charges	21 996	27 565	3 159	10 691	21 775	900
70 - Produits des services, du domaine et ventes	48 622	45 808	192 997	240 749	235 825	249 489
73 - Impôts et taxes	819 415	835 645	884 646	883 110	943 576	1 052 379
74 - Dotations, subventions et participations	175 159	198 500	223 965	283 774	395 294	469 173
75 - Autres produits de gestion courante	79 125	85 581	81 678	79 924	84 536	87 212
Total des recettes de gestion courante	1 144 318	1 193 098	1 386 446	1 498 248	1 681 005	1 859 153
77 - Produits exceptionnels	13	7 834	3 107	3 892	2 274	927
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 144 330	1 200 933	1 389 553	1 502 140	1 683 279	1 860 080
Amortissement des subventions	-	2 217	2 295	2 295	2 929	6 495
TOTAL	1 144 330	1 203 149	1 391 847	1 504 435	1 686 208	1 866 574

Au cours de la période 2017-2022, les recettes de fonctionnement de la Communauté de communes ont également connu une hausse importante (+63% sur les RRF), mais moindre que la hausse des dépenses. Cette augmentation s'explique par un dynamisme important des subventions perçues, pour la culture, le poste de chef de projet Petite Ville de Demain, le poste de chargé de mission GPECT), ainsi que l'intégration de la commune de Nançay en 2021, mais également l'augmentation des attributions de compensation consécutives aux différentes exonérations de fiscalité votées par le Parlement.

Il est à noter qu'au cours de cette période 2017-2022, les taux d'imposition de la fiscalité additionnelle intercommunale ont été maintenus.

L'augmentation des produits des services (chapitre 70) provient uniquement du reversement effectué par les budgets annexes OM et SPANC pour les charges de personnel depuis 2019, date à laquelle tous les agents ont été rattachés au budget principal pour le paiement des salaires.

Chapitre 013 - Atténuation de charges : Le chapitre 013 atteint 900 000 € en 2022, correspondant au remboursement par l'Etat du versement de la prime inflation de 100 €, qui a été versée à neuf agents intercommunaux.

Chapitre 70 - Produits des services : Ce chapitre atteint 249 489 €, en hausse de 5,5% par rapport à l'année précédente (+ 13 663 €). Cette hausse s'explique par l'encaissement de 7 200 € de participation des familles pour le séjour de vacances pour les jeunes (contre rien du tout en 2021 en raison du report du voyage pour cause de pandémie), et de l'augmentation des remboursements de frais de personnel, d'assurance et d'affranchissement des budgets annexes OM et SPANC pour un montant de 177 319 € (+ 4 012 € par rapport à 2021).

Chapitre 73 - Impôts et taxes : Ce chapitre atteint 1 052 379 € en 2022, soit 11,5% de plus qu'en 2021, représentant 108 803 € en valeur. Le détail est le suivant :

Chapitre 73 - Impôts et taxes	2020	2021	2022
Taxes foncières et d'habitation	801 756	491 768	514 285
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	16 880	16 007	16 221
FNGIR	19 120		
Taxe GEMAPI	17 982	34 556	39 332
Taxe de séjour	27 372	21 257	37 157
Fraction de TVA (en compensation de la suppression de la TH)		379 988	445 384
TOTAL chapitre 73	883 110	943 576	1 052 379
Allocations compensatrices sur le chapitre 74 Dotations, subv ^o et participations	5 531	71 470	74 214
TOTAL Taxes + Allocations compensatrices	888 641	1 015 046	1 126 593

Chapitre 74 - Dotations et participations : Les recettes enregistrées sur ce chapitre s'élèvent à 469 173 €, en hausse de 18% par rapport à 2021 (+ 73 880 €). Les raisons de cette progression résident dans l'augmentation de la dotation d'intercommunalité (+ 14 585 €), la perception d'une dotation forfaitaire de 14 823 € pour l'élaboration du PLUi « DGD Urba », de la subvention de 43 152 € touchée pour le poste de chef de projet Petite Ville de Demain (contre 33 750 € l'année précédente qui n'était pas complète), de la subvention de 51 390 € de la part de la Région pour le financement du poste de chargé de mission GPECT.

Comme évoqué précédemment, ce chapitre enregistre également 74 214 € d'allocations compensatrices au titre des exonérations de CFE et CVAE pour les entreprises, ainsi que pour compenser la révision des valeurs locatives des locaux industriels.

Dotation d'intercommunalité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant	107 860 €	111 703 €	121 951 €	132 751 €	153 575 €	168 244 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : Les autres produits de gestion courante, dont le montant atteint 87 212 €, enregistrent une hausse de 3 %. Il s'agit des loyers perçus de la part de Pôle Emploi et de la Mission Locale pour l'occupation de la Maison de l'emploi, ainsi que les produits des locations de salles.

➤ Evolution des dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
20 - Immobilisations incorporelles	-	26 823	8 174	-	11 994	-
204 - Subventions d'équipement versées	176 400	282 239	316 045	250 395	373 342	275 999
21 - Immobilisations corporelles	22 560	6 268	42 623	41 781	45 412	8 795
45 - Comptabilité distincte rattachée (op°)	209 209	297 689	-	-	-	-
13 - Subventions d'investissement			194 617	-	-	-
27 - Autres immobilisations financières			317 919	35 000	-	-
Total des dépenses d'équipement	408 169	613 019	879 378	327 176	430 748	284 794
16 - Emprunts et dettes assimilées	36 008	87 889	89 703	91 575	93 509	95 506
Total des dépenses réelles d'investissement	444 178	700 909	969 081	418 751	524 257	380 300
Amortissement des subventions	-	2 217	2 295	2 295	2 929	6 495
041 - Opérations patrimoniales	-	160 576				-
TOTAL	444 178	863 701	971 375	421 046	527 186	386 795

Les **dépenses d'investissement 2022** ont été les suivantes :

- 154 800 € de participation à Berry Numérique au titre du troisième acompte de financement de la deuxième tranche de déploiement du très haut débit, c'est-à-dire pour le déploiement de la fibre optique sur les communes de Blancafort, Brinon-sur-Sauldre, Clémont et Oizon.
- 120 503 € d'aides économiques aux entreprises (aides à l'immobilier, aides TPE).
- 4 688 € pour l'installation de totem sur la ZAE de Nançay, ainsi que des lames et panneaux directionnels pour nos zones d'activités économiques.
- 3 645,25 € de matériel informatique (renouvellement de l'ordinateur de l'animatrice du RPE et acquisition d'un poste informatique pour notre chargée de mission GPECT),
- 462,13€ pour l'achat de fauteuils de bureaux,
- 696 € de participation au SEPCS (Syndicat de l'étang du Puits et du canal de la Sauldre) au titre de l'investissement.

Outre ces dépenses réelles d'équipement, les dépenses d'investissement ont enregistré :

- 95 506 € de remboursement de capital de la dette,
- 6 495 € d'amortissement de subventions (opération d'ordre budgétaire).

➤ **Détails des aides économiques versées en 2022 :**

Aides TPE versées aux entreprises en 2022			
Entreprise	Objet	Montant	Commune
L'INSTANT T de Sophie	Acquisition de matériel	1 138,82	Nançay
PIERMANT Alain	Acquisition de matériel de vente en boulangerie	5 000,00	La Chapelle d'Angillon
LETOURNEAU Sylvain	Acquisition de matériel de boucherie	5 000,00	Aubigny-sur-Nère
COMETTO Romuald	Acquisition de matériel	2 210,24	Aubigny-sur-Nère
FROMAGERIE DES PATROUILLATS	Acquisition de matériel de production	3 281,73	Ivoy-le-Pré
LEFEVRE Guillaume	Acquisition d'un camion pour vente ambulante	5 000,00	Nançay
L'ETHIQUE	Agencement de magasin	1 137,54	Aubigny-sur-Nère
VOLAILLES ENSEFORT	Acquisition de matériel de rotisserie	5 000,00	Blancafort
JOURDIN Franck	Acquisition de matériel	796,00	Clémont
		28 564,33	

Aides à l'immobilier d'entreprises versées en 2022			
Entreprise	Objet	Montant	Commune
CONFECTION D'ARGENT	Achat de bâtiment, extension et système de climatisation	18 117,83	Argent-sur-Sauldre
LETOURNEAU Sylvain	Réfection intérieur boucherie + façade	4 954,86	Aubigny-sur-Nère
PONCHON Ludovic	Réhabilitation de l'hôtel La Fontaine	1 000,00	Aubigny-sur-Nère
T2CM	Acquisition de locaux	9 565,22	Argent-sur-Sauldre
DESPRES SAS	Construction d'un bâtiment d'activité	4 856,06	Aubigny-sur-Nère
PIERMANT Alain	Réhabilitation de la boulangerie	2 925,41	La Chapelle d'Angillon
CEDAR PARK	Acquisition immobilière - camping	36 000,00	Aubigny-sur-Nère
SCI MARNIERE	Construction d'un bâtiment d'activité	14 518,86	Aubigny-sur-Nère
		91 938,24 €	

➤ **Evolution des recettes d'investissement :**

Recettes d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
13 - Subventions d'investissement	13 300	780		634	8 400	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	850 000	-				-
45 - Comptabilité distincte rattachée (op°)	194 617	-				-
21 - Immobilisations corporelles			506 898	-	-	-
Total des recettes d'équipement	1 057 917	780	506 898	634	8 400	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	30 098	34 516	549 637	131 059	211 688	438 732
Total des recettes réelles d'investissement	1 088 015	35 296	1 056 536	131 693	220 088	438 732
Dotations aux amortissements	18 166	16 591	35 022	59 419	128 608	161 475
041 - Opérations patrimoniales	-	160 576	-	-	-	-
TOTAL	1 106 181	212 463	1 091 557	191 112	348 696	600 207

Les **recettes d'investissement 2022** ont été les suivantes :

- 437 289 € d'excédents de fonctionnement capitalisés,
- 1 443 € de FCTVA sur les dépenses d'investissement de 2022,
- 161 475 € de dotations aux amortissements (opérations d'ordre).

b) Evolution du niveau de l'épargne

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Épargne de gestion	459 749	329 045	255 134	253 103	414 100	540 541
Épargne brute (RRF-DRF)	430 003	293 604	221 076	221 939	383 519	510 749
Épargne nette (ép. Brute - remb emprunt)	393 995	205 715	131 373	130 364	290 010	415 243
Part autofinancement (Ep nette/ dép équip)	97%	34%	15%	40%	67%	146%
Taux d'autofinancement (Ep brute/ RRF)	38%	24%	16%	15%	23%	27%

Épargne de gestion : correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : correspond à l'épargne de gestion après déduction des charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). Elle s'assimile à la « Capacité d'Autofinancement » utilisée en comptabilité privée.

Épargne nette : correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

En raison de la dynamique favorable des recettes de fonctionnement et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, les niveaux d'épargne s'améliorent en 2022.

c) Etat de la dette au 31 décembre 2022

Désignation	Date de réal°	Capital emprunté	Banque	CRD au 31/12/2022	Durée	Année de fin	Nature de taux	Taux
Maison de l'emploi	2009	730 000 €	CRCA	456 478 €	25 ans	2034	Fixe	4,45%
PER sentes verte et bleue	2014	140 000 €	CRCA	21 000 €	10 ans	2024	Variable	1,36%
Déploiement fibre optique	2017	850 000 €	CRCA	587 730 €	15 ans	2032	Fixe	1,51%
				1 065 208 €				

Annuité :

Désignation	Annuité 2023	
	Amortissement	Intérêts
Maison de l'emploi	35 206 €	19 725 €
PER sentes verte et bleue	14 000 €	147 €
Déploiement fibre optique	54 868 €	8 565 €
104 074 €		28 437 €

Capacité de désendettement :

La capacité de désendettement est un indicateur qui permet de mesurer le nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacre toute son épargne brute. Pour notre budget principal cet indicateur s'établit à 2,1 ans en 2022.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Épargne brute	430 003	293 604	221 076	221 939	383 519	510 749
Encours de la dette	1 532 484	1 441 348	1 345 798	1 254 223	1 143 778	1 065 208
Capacité de désendettement CA	3,6	4,9	6,1	5,7	3,0	2,1

Le niveau de dette par habitant s'établit à 72 €.

d) Evolution de la fiscalité

Depuis 2017, les taux de fiscalité n'ont pas évolué. Les recettes fiscales bénéficient uniquement de l'effet de la revalorisation des bases, et de l'intégration de la commune de Nançay depuis le 1^{er} janvier 2021.

	2019			2020			2021			2022		
	Base	Taux	Produit	Base	Taux	Produit	Base	Taux	Produit	Base prévisionnelles	Taux	Produit
TH	15 644 470	2,46%	384 854 €			391 559 €			122 148			98 821
TVA									379 988			390 975
TFB	15 030 451	1,53%	229 966 €	15 399 665	1,53%	235 615 €	15 135 833	1,53%	231 578	15 711 000	1,53%	240 378
TFNB	1 124 610	3,78%	42 510 €	1 135 044	3,78%	42 905 €	1 193 709	3,78%	45 122	1 234 000	3,78%	46 645
CFE	5 055 525	2,54%	128 410 €	5 184 650	2,54%	131 690 €	3 658 262	2,54%	92 920	3 855 000	2,54%	97 917
CVAE			20 898 €			16 867 €			16 007			16 221
			806 638 €			818 636 €			887 763			890 958
Effet taux			- €	Effet taux		- €	Effet taux		- €	Effet taux		- €
Effet base			20 081 €	Effet base		11 998 €	Effet base		- 40 589 €	Effet base		15 320 €
			20 081 €			11 998 €			69 127 €			15 320 €

Pour 2023, l'évolution des bases de taxes foncières votée en loi de finances s'établit à 7,1%. Consécutivement à la suppression de la CVAE sur deux ans, le produit 2023 sera divisé par deux. Le montant perdu fera l'objet d'une compensation par une fraction de TVA.

Pour 2023, il pourrait être envisagé une **revalorisation des taux de fiscalité** additionnelle afin de permettre un **renforcement de la structuration du personnel de la CDC**, sur le volet administratif et sur la communication, et ce dans la perspective des transferts de compétences et des projets importants à mener, ainsi que pour **abonder le budget ZAE afin de viabiliser d'une nouvelle zone**.

	2023 avec uniquement la revalorisation des bases de 7,1 %			2023 avec hausse des taux SCENARIO 1			2023 avec hausse des taux SCENARIO 2		
	Base prévisionnelles	Taux	Produit	Base prévisionnelles	Taux	Produit	Base prévisionnelles	Taux	Produit
TH			-			-			-
TVA			497 907			497 907			497 907
TFB	16 826 481	1,53%	257 445	16 826 481	1,84%	308 934	16 826 481	1,91%	321 806
TFNB	1 321 614	3,78%	49 957	1 321 614	4,54%	59 948	1 321 614	4,73%	62 446
CFE	4 128 705	2,54%	104 869	4 128 705	3,05%	125 843	4 128 705	3,18%	131 086
CVAE			8 111			8 111			8 111
			918 288			1 000 743			1 021 356
Effet taux			- €	Effet taux		82 454 €	Effet taux		103 068 €
Effet base			27 331 €	Effet base		27 331 €	Effet base		27 331 €
			27 331 €			109 785 €			130 399 €

e) Effectifs et charges de personnel

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023 pour l'ensemble des agents (y compris service environnement) :

Grade	Cat.	Effectif budgétaire	Effectif pourvu				Emploi vacant	ETP
			Titulaires		Non titulaires			
			TC	TNC	TC	TNC		
FILIERE ADMINISTRATIVE		8	4	2	1	0	1	6,1
Directeur général des services	A	1	1				0	1
Attaché	A	4	1	1	1		1	3
Rédacteur principal	B	1		1			0	0,1
Rédacteur	B	1	1				0	1
Adjoint adm de 2ème classe	C	1	1				0	1
FILIERE TECHNIQUE		6	3	0	1	0	2	4
Technicien	B	2			1		1	1
Adjoint tech 2ème classe	C	4	3				1	3
SANITAIRE ET SOCIALE		1	1	0	0	0	0	1
Assistant socioéducatif	A	1	1				0	1
FILIERE CULTURELLE		1	1	0	0	0	0	1
Bibliothécaire	A	1	1				0	1
TOTAL		16	9	2	2	0	3	12,1

L'effectif de la CDC s'établit à **12,1 ETP**. La rémunération est prise en charge sur le budget principal, avec un remboursement de la part du budget annexe SPANC pour le poste de technicien et 10 % du poste de secrétaire.

Le montant prévisionnel du chapitre 012 s'élève à **690 000 €** pour l'année 2023, comprenant la rémunération des personnels permanents, y compris un troisième gardien de déchèterie (catégorie C) à partir de mars, un chargé de communication (catégorie C ou B) à partir d'avril et un rédacteur (catégorie B) à partir de septembre, ainsi qu'un saisonnier pour la déchèterie, et pour le séjour jeunes.

B. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 ET AU-DELA

a) Résultats 2022

Section de fonctionnement	
Dépenses	1 510 806,54
Recettes	1 866 574,45
Résultat de l'exercice	355 767,91
Résultat antérieur reporté	360 397,34
Résultat de clôture 2022 à affecter	716 165,25

Section d'investissement	
Dépenses	386 794,56
Recettes	600 207,39
Résultat de l'exercice	213 412,83
Résultat antérieur reporté	- 293 964,46
Résultat de clôture 2022	- 80 551,63

Restes-à-réaliser :	
RAR en dépenses	275 969,22
RAR en recettes	63 886,20
<i>solde</i>	- 212 083,02

Le résultat de clôture 2022 de fonctionnement s'établit à **716 165,25 €** dont 360 397,34 € provient du résultat antérieur reporté et 355 767,91 € du résultat de l'exercice 2022. Il conviendra de choisir son affectation en fonctionnement et/ou en investissement, sachant qu'il faudra au minimum couvrir le déficit d'investissement.

Le résultat de clôture de la section d'investissement est un déficit de **80 551,63 €**, auquel il convient d'ajouter le **déficit sur les restes-à-réaliser de 212 083,02 €**. Cela signifie que le résultat de fonctionnement devra obligatoirement couvrir ce déficit (**de 292 634,65 €**) lors de l'affectation du résultat.

b) Orientations budgétaires 2023

En section de fonctionnement, les orientations budgétaires pour 2023 s'inscrivent dans la continuité de l'exercice précédent, sans évolution relative à un transfert de compétence effectif, mais en tenant compte de futurs transferts à venir.

Globalement les coûts de fonctionnement de la plupart des services seront contenus, un effort sera proposé sur le budget d'animation alloué au Relais Petite Enfance, une nouvelle enveloppe budgétaire sera proposée pour la mise en œuvre des actions de la GPECT, et la subvention attribuée à l'Office de tourisme sera revue à la hausse afin de pourvoir au recrutement supplémentaire de février 2023 notamment.

Enfin, il est prévu de budgétiser le coût d'une étude de structuration préalable au transfert des compétences eau et assainissement dès 2023.

Au total, le niveau des dépenses de fonctionnement 2023 serait de l'ordre de **1 689 000 €**, en augmentation de 12% par rapport à l'exécution budgétaire de l'année précédente. En sachant que les inscriptions budgétaires en dépenses sont toujours faites de manière prudente, c'est-à-dire légèrement surestimé.

Du côté des recettes, le total devrait atteindre **2 246 000 €** en 2023, incluant le solde de 2022 après affectation qui atteint 423 530,60 €. Cela permettrait donc un virement de **557 000 €** pour le financement des investissements.

Ce niveau prévisionnel des recettes de fonctionnement 2023 est atteint grâce à une stabilité des dotations et une hausse du produit des impôts (hausse des bases de 7,1% votée en loi de finances et hausse des taux de 25%, ce qui ne représente même pas un point de fiscalité).

Du côté des investissements, les projets proposés au budget seraient les suivants :

- **200 000 €** d'aide aux entreprises, dont 150 000 € au titre de l'aide à l'immobilier, 50 000 € pour les TPE (fonds de proximité),
- **105 000 €** correspondant au premier acompte de participation de la Communauté de communes (d'un montant total de 420 000 €) à la création de la vélo-route reliant la cathédrale de Bourges à l'étang du Puits à Argent-sur-Sauldre, opération menée sous maîtrise d'ouvrage du Département, avec les financements de la région et des trois EPCI concernés par le tracé,
- **304 700 €** d'études dans le cadre de l'élaboration du PLUi, dont 265 500 € spécifiquement pour le PLUi, plus 24 200 € concernant le diagnostic agricole et 15 000 € pour l'élaboration d'un règlement local de publicité,
- **100 000 €** d'avance faite au budget ZAE pour l'acquisition des terrains et les études pré opérationnelles à la viabilisation de la ZAE de la croix des forges à Aubigny-sur-Nère,
- **27 360 €** pour le balisage de trois itinéraires vélo sur le territoire,
- **25 000 €** pour la réfection du sol de la Maison de l'Emploi,
- **8 000 €** pour l'installation de panneaux directionnels et lames supplémentaires pour les ZAE,
- **5 850 €** d'études de faisabilité pour la création de la ZA de la Croix des forges à Aubigny sur Nère,
- **5 000 €** pour la réalisation d'un diagnostic énergétique du bâtiment de la Maison de l'emploi,
- **7 500 €** pour l'achat et le renouvellement de matériel informatique,

Soit un total de **788 410 €**.

Ainsi que le déficit antérieur reporté de **80 551,63 €**, le remboursement du capital des emprunts pour **104 500 €**, et les restes-à-réaliser de 2022, à hauteur de **275 969,22 €**, dont 130 380 € de participation pour l'entrée au capital de la SEM Territoires Développement (projet Chêne décors), 42 389,22 € d'aides aux entreprises, et 103 200 € pour le solde de notre participation au déploiement de la fibre.

Soit un total de **1 249 430,85 €** de dépenses d'investissement.

Le détail des restes-à-réaliser se trouve dans le tableau ci-dessous :

Restes-à-réaliser de 2022 - DEPENSES		
Tiers	Objet	Montant TTC
CONFECTION D'AR	SUBVENTION AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES	18 117,82
PONCHON Ludovic	SUBVENTION AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES	1 000,00
REGION	ACQUISITION PARTS SOCIALES SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT	130 380,00
C2A	SUBVENTION AIDE TPE C2A	4 454,80
COLUSSI Marie	SUBVENTION AIDE TPE COLUSSI	1 408,40
BERRY NUMERIQUE	TRANCHE 2 DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE (SOLDE)	103 200,00
SARL LAGNEAU	SUBVENTION AIDE TPE LAGNEAU	1 862,70
SCI MARNIERE	SUBVENTION AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES	14 518,86
BALLANT Stéphan	SUBVENTION AIDE TPE BALLANT	1 026,64
TOTAL		275 969,22

Recettes d'investissement :

A ce stade de la préparation budgétaire, les recettes prévisionnelles d'investissement sont :

- l'excédent de fonctionnement 2022 affecté à l'investissement de 292 634,65 €,
- le FCTVA sur les dépenses d'investissement 2023 à hauteur de 10 600 €,
- une potentielle subvention DETR de 120 600 € pour l'élaboration du PLUi (dossier déposé début janvier)
- une potentielle subvention LEADER de 18 200 € pour la réalisation des trois boucles vélos (dossier déposé fin janvier pour commission d'attribution le 7 mars),
- le fonds de concours de la commune d'Argent-sur-Sauldre, soit 63 886,20 €, pour l'entrée au capital de la SEM territoires développement en soutien au projet de l'entreprise Chêne décors (Reste-à-réaliser),
- l'autofinancement de 557 000 €,
- 170 000 € de dotations aux amortissements,

Soit un total de recettes d'investissement qui s'élèverait à **1 232 920,85 €**.

c) Perspectives au-delà de 2023

Au-delà de 2023, il s'agira de poursuivre l'élaboration du PLUi, le financement de la véloroute V48 à hauteur de 105 000 € pendant 3 ans, de maintenir le niveau d'intervention de l'aide aux entreprises, et d'abonder au financement des travaux de viabilisation la nouvelle zone d'activités.

Au cours de l'année 2023, la question du transfert de compétence concernant la piscine sera également étudiée.

PARTIE III : Situation financière et orientations budgétaires du budget a**A) SITUATION FINANCIERE****a) Evolution des comptes administratifs sur la période 2017 - 2022****➤ Evolution des dépenses de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	1 370 027	1 621 204	1 466 859	1 489 208	1 768 488	1 896 168
012 - Charges de personnel et frais assimilés	46 879	72 951	103 539	110 851	116 164	118 181
65 - Autres charges de gestion courante	520	25 686	7 445	11 220	5 834	18 502
Total des dépenses de gestion courante	1 417 426	1 719 841	1 577 843	1 611 280	1 890 486	2 032 851
66 - Charges financières	976	610	489	361	2 375	2 681
67 - Charges exceptionnelles	18 090	22 942	22 979	23 393	63 260	46 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 436 491	1 743 393	1 601 311	1 635 034	1 956 121	2 081 531
Dotation aux amortissements	40 902	39 224	38 853	43 272	40 361	74 113
TOTAL	1 477 394	1 782 617	1 640 164	1 678 306	1 996 482	2 155 644

L'augmentation des dépenses de fonctionnement du budget annexe OM, au cours des années 2017-2022, est importante, +46% sur la période, avec une accélération ces dernières années sous l'effet de la forte augmentation des coûts de collecte (carburants notamment) et de traitement des déchets ménagers (TGAP revue à hausse chaque année et coût de fonctionnement des sites de tri ou de traitement qui augmentent).

Ainsi, malgré l'évolution des modalités de collecte des emballages et le déploiement de nouvelles filières sur le site de la déchèterie pour améliorer la gestion du service, les dépenses de fonctionnement au global augmentent. Mais l'augmentation subie serait d'autant plus importante si nous n'avions pas fait ces efforts en termes d'investissement (déchèterie) et de fonctionnement (modalités de collecte).

Chapitre 011 - Charges à caractère général :

Ce chapitre s'élève à 1 896 168 € en 2022, soit un montant en hausse de 7 % par rapport à l'année précédente.

Détail des charges à caractère général 2022	
Coûts de collecte et traitement des déchets ménagers	
Collecte des ordures ménagères	573 998
Traitement des OM	427 523
Collecte des emballages - papiers et du verre	168 125
Tri des emballages + gestion refus de tri	267 981
SOUS-TOTAL	1 437 626
Coûts de collecte et traitement des déchets collectés en déchèterie	
Déchèterie d'Aubigny-sur-Nère	337 626
Déchèterie de Neuvy-sur-Barangeon	49 000
Déchèterie d'Henrichemont	24 380
SOUS-TOTAL	411 006
Autres postes de dépenses du chapitre 011	
Frais de communication	-
Edition des factures REOM	10 326
Location hangar et terrain quai de tranfert	6 411
Achat composteurs	3 302
Remb. mise à disposition de personnel	13 462
Remb. de frais au budget général	8 225
Carburant, entretien véhicule, frais de télécommunication, abonnement moniteur, frais TIPI, cotisation Amorce	5 811
SOUS-TOTAL	47 536
TOTAL CHAPITRE 011	1 896 168

Chapitre 012 - Charges de personnel : Les charges de personnel sont établies à 118 181 €.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : Ce chapitre enregistre les créances éteintes et admissions en non-valeur pour un montant de l'ordre de 18 502 €.

Chapitre 66 - Charges financières : Les charges financières sont en légère hausse en 2022. Elles s'établissent à 2 681 €.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : Il s'agit des réductions ou annulations de factures des exercices antérieurs, qui s'établissent à 45 999,51 €.

➤ **Evolution des recettes de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuation de charges	7 190	2 569	-	-	-	-
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 377 043	1 387 292	1 515 777	1 547 777	1 654 593	1 918 471
74 - Dotations, subventions et participations	91 995	95 256	80 400	131 875	144 321	184 065
75 - Autres produits de gestion courante	107 317	76 422	98 899	52 109	126 267	198 800
Total des recettes de gestion courante	1 583 546	1 561 539	1 695 075	1 731 762	1 925 181	2 301 336
77 - Produits exceptionnels	1 801	1 243	761	1 119	800	1 683
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 585 347	1 562 783	1 695 836	1 732 881	1 925 981	2 303 019
Amortissement des subventions	5 242	5 137	5 137	5 137	995	9 017
TOTAL	1 590 590	1 567 920	1 700 974	1 738 018	1 926 977	2 312 036

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 45 % au cours de la période 2017-2022, parallèlement à l'évolution des coûts de fonctionnement du service. Le budget annexe OM a toujours adapté le tarif de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères au montant dont il avait besoin pour fonctionner et sans constituer de réserve.

En 2022, les recettes de fonctionnement ont connu une hausse de 20%. Cela résulte d'une dynamique très favorable de la vente des matières collectées, en raison de l'évolution haussière des cours, de la perception d'une subvention exceptionnelle de la part de CITEO à la suite de la réponse à un appel à projet relatif à l'adaptation des collectes de sélectif, et à une hausse des tarifs de REOM, principale source de financement du service.

Chapitre 70 - Produits des services : Ce chapitre, qui enregistre le produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, a augmenté de 16 % entre 2021 et 2022, atteignant 1 918 471 €.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations : Les dotations et subventions correspondent aux soutiens reçus de la part de CITEO pour les emballages et le papier (169 968,95 €), ECOMOBILIER pour le mobilier (4 295,39 €) et OCAD3E pour les D3E (9 750,17 €). Au total, le chapitre atteint 184 064,78 € en 2022, en hausse de 28% par rapport à l'année précédente.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : Les autres produits de gestion courante enregistrent les recettes de rachat des matières (182 164,42 €), le produit de la vente des composteurs (1 220 €), la facturation des apports des professionnels en déchèterie (6 926,70 €), ainsi que des remboursements divers dont l'entreprise Suez pour les fluides de l'ex déchèterie devenue base de départ de la collecte des OM (7 750,08 €)

Matière	Montant vente 2021	Montant vente 2022
Ferraille	32 138,92 €	26 676,94 €
Verre	8 765,94 €	16 599,63 €
Plastique	8 898,59 €	35 920,01 €
Acier	4 876,53 €	26 520,79 €
Papier	19 957,52 €	41 490,99 €
Batteries	1 090,02 €	1 142,86 €
Aluminium	1 998,83 €	371,40 €
Cartons	13 546,02 €	9 114,94 €
Cartonnettes	4 670,19 €	13 795,56 €
Briques alimentaires	3 888,59 €	10 518,30 €
Total	99 831,15 €	182 164,42 €

➤ Evolution des dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
21 - Immobilisations corporelles	10 248	4 458	10 597		358 135	247 945
Opération réaménagement déchèterie	9 209	40 343	40 684	295	-	-
Opération construction déchèterie	-	-	5 666	72 861	1 223 439	86 549
Total des dépenses d'équipement	19 457	44 801	56 948	73 156	1 581 574	334 495
26 - Prise de participation	-	-	20 957	20 957	-	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 000	10 000	10 000	10 000	31 849	63 375
Total des dépenses réelles d'investissement	29 457	54 801	87 904	104 113	1 613 423	397 869
Amortissement des subventions	5 242	5 137	5 137	5 137	995	9 017
TOTAL	34 700	59 939	93 042	109 250	1 614 419	406 886

Les dépenses d'investissement 2022 ont été les suivantes :

- Le solde des travaux de l'opération de construction de la déchèterie pour 86 549,29 €,
- L'achat d'un tractopelle pour la déchèterie à hauteur de 177 160,80 €,
- L'acquisition de nouvelles bornes d'apport volontaire en bois pour 58 278,06 €,
- L'achat de dix colonnes à roulettes pour les emballages pour 10 596 €,
- La fourniture de collecteurs en bois pour les bouchons en liège pour 1 224 €,
- L'achat d'un petit climatiseur et de talkie-walkie pour les gardiens de déchèterie pour 686,42 €
- Le remboursement du capital des emprunts pour 63 374,72 €.

➤ Evolution des recettes d'investissement

Recettes d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Opération réaménagement déchèterie	-	-	-	-	-	-
Opération construction déchèterie	-	-	-	-	915 000	244 719
Total des recettes d'équipement	-	-	-	-	915 000	244 719
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 889	1 179	7 349	9 342	221 037	209 171
16 - Emprunts et dettes assimilées					245 000	-
Total des recettes réelles d'investissement	3 889	1 179	7 349	9 342	466 037	209 171
Dotations aux amortissements	40 902	39 224	38 853	43 272	40 361	74 113
TOTAL	44 791	40 403	46 202	52 614	1 421 398	528 002

Les recettes d'investissement 2022 ont été les suivantes :

- 244 719 € de subventions pour l'opération de construction de la déchèterie dont 144 719 de la part de l'ADEME et 100 000 € de solde de DETR,
- 108 014 € d'excédent de fonctionnement capitalisés,
- 101 157 € de FCTVA.

b) Etat de la dette au 31 décembre 2022

Désignation	Date de réal°	Capital emprunté	Banque	CRD au 31/12/2022	Durée	Année de fin	Nature de taux	Taux
Quai de transfert	2014	100 000 €	CRCA	15 000 €	10 ans	2024	Fixe	1,42%
Construction de la déchèterie	2021	450 000 €	Bq postale	398 914 €	15 ans	2036	Fixe	0,41%
Acquisition de bacs OM	2021	245 000 €	CRCA	220 862 €	10 ans	2031	Fixe	0,33%
				634 776 €				

Désignation	Annuité 2023	
	Amortissement	Intérêts
Quai de transfert	10 000 €	160 €
Construction de la déchèterie	29 357 €	1 590 €
Acquisition de bacs OM	24 218 €	699 €
	63 575 €	2 449 €

c) Effectifs et charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2023, l'effectif du service « déchets » de la CDC s'établit à **3,1 ETP (équivalent temps plein)** :

- 0,8 ETP pour le technicien environnement,
- 1,8 ETP pour les deux gardiens de déchèterie (à 90% chacun),
- 0,4 ETP pour la secrétaire,
- 0,1 ETP pour l'agent en charge de la facturation.

Le montant prévisionnel du chapitre 012 du service « déchets » au sein du budget principal s'élève à **161 250 €** pour l'année 2023, en comptant sur le recrutement d'un troisième gardien de déchèterie début mars.

B. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 ET AU-DELA

a) Résultats 2022

Section de fonctionnement	
Dépenses	2 155 644,56
Recettes	2 312 035,65
Résultat de l'exercice	156 391,09
Résultat antérieur reporté	35 297,69
Résultat de clôture 2022 - à affecter	191 688,78

Section d'investissement	
Dépenses	406 886,26
Recettes	528 002,34
Résultat de l'exercice	121 116,08
Résultat antérieur reporté	- 139 375,83
Résultat de clôture 2022	- 18 259,75

Restes-à-réaliser :	
RAR en dépenses	-
RAR en recettes	-
<i>solde</i>	-

Le résultat de clôture 2022 de fonctionnement s'établit à **191 688,78 €** dont 35 297,69 € provient du résultat antérieur reporté et 156 391,09 € du résultat de l'exercice 2022. Il conviendra de choisir son affectation en fonctionnement et/ou en investissement, sachant qu'il faudra au minimum couvrir le déficit d'investissement.

Le résultat de clôture de la section d'investissement est un déficit de **18 259,75 €**. Il n'y a aucun reste-à-réaliser de 2022 à reporter. Cela signifie que le résultat de fonctionnement devra obligatoirement couvrir ce déficit (**de 18 259,75 €**) lors de l'affectation du résultat.

b) Orientations budgétaires 2023

En raison du passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour le financement du service de collecte et traitement des déchets, le budget annexe « OM » n'existe plus à partir de 2023. Néanmoins, dans le cadre de la préparation budgétaire, nous continuerons à distinguer tout ce qui relève de la gestion du service « déchets » des autres services de la Communauté de communes, afin que le produit de la TEOM ne finance strictement que les coûts de fonctionnement et d'investissement du service.

Les **charges à caractère général** devraient atteindre en prévision budgétaire **2 164 000 €** en 2023, contre 1 896 168 € en 2022.

Ci-dessous le détail des principaux postes de ce chapitre :

Détail des charges à caractère général (chap. 011)		CA 2022		
Coûts de collecte et traitement des déchets ménagers				Δ
Collecte des ordures ménagères	573 998	626 000	9%	
Traitement des OM	427 523	506 000	18%	
Collecte des emballages - papiers et du verre	168 125	236 000	40%	
Tri des emballages + gestion refus de tri	267 981	216 000	-19%	
Expérimentation collecte des biodéchets - à définir		50 000		
SOUS-TOTAL	1 437 626	1 634 000	14%	
Coûts de collecte et traitement des déchets collectés en déchèterie				
Déchèterie d'Aubigny-sur-Nère	337 626	407 500	21%	
Déchèterie de Neuvy-sur-Barangeon	49 000	50 000	2%	
Déchèterie d'Henrichemont	24 380	25 000	3%	
SOUS-TOTAL	411 006	482 500	17%	
Autres postes de dépenses du chapitre 011				
Frais de communication	-	6 000		
Edition des factures REOM	10 326	-		
Location hangar et terrain quai de transfert	6 411	7 100	11%	
Achat composteurs	3 302	5 000	51%	
Remb. mise à disposition de personnel	13 462	14 000	4%	
Remb. de frais au budget général	8 225	-		
Carburant, entretien véhicule, frais de télécommunication, abonnement, frais TIPI, cotisation Amorce, assurance etc.	5 811	15 755	171%	
SOUS-TOTAL	47 536	47 855	1%	
TOTAL CHAPITRE 011	1 896 168	2 164 355	14%	

Comme évoqué plus haut, il sera proposé d'inscrire **161 250 €** sur le chapitre 012 pour les **dépenses de personnel**.

Les **charges financières** seront de l'ordre de **2 500 €**, dont 200 € pour les intérêts de l'emprunt de construction du quai de transfert datant de 2014, 1 600 € pour l'emprunt lié à la construction de la déchèterie, et 700 € pour l'emprunt d'acquisition des bacs OM.

Il faudra également prévoir **17 000 €** pour les créances éteintes et les admissions en non-valeur, et **45 000 €** pour les annulations de factures REOM des années précédentes.

En ajoutant **245 800 €** de dotations aux amortissements, les dépenses de fonctionnement devraient atteindre **2 635 550 €**.

Du côté des **recettes de fonctionnement**, outre le report du résultat d'exploitation de 173 429,03 €, et l'inscription prévisionnelle des soutiens (148 000 €) et des ventes de matière (108 000 €), nous pouvons également enregistrer un montant prévisionnel de redevance spéciale de l'ordre de 50 000 €, composé en grande partie du tarif de 2,50 € par habitant payé par chaque commune, et de la participation du SMICTREM voisin pour l'accès des habitants de Concessault à notre déchèterie.

A ce stade de la préparation budgétaire 2023, le **produit de TEOM nécessaire** au financement du service de collecte et traitement des déchets s'élève à **2 100 000 €, soit un taux qui devrait être inférieur à 13,5%**.

Du côté des investissements, les projets proposés au budget seraient les suivants :

- 51 600 € pour l'achat de bornes d'apport volontaire supplémentaires,
- 65 000 € pour l'achat d'un camion permettant de gérer les déplacements de bornes et autres manipulations de bacs OM,
- 24 000 € pour l'acquisition de bacs OM, notamment 600L, dont le stock est épuisé,
- 64 000 € correspondant aux remboursements d'emprunt (partie capital),
- 18 259,75 € de déficit reporté,
- 80 000 € d'amortissement de subventions.

Au total, les dépenses d'investissement devraient atteindre **302 859,75 €**.

Les recettes prévisionnelles d'investissement sont :

- l'excédent de fonctionnement 2022 affecté à l'investissement de 18 259,75 €,
- le FCTVA sur les dépenses d'investissement 2023 à hauteur de 23 000 €,
- l'autofinancement de 15 800 €,
- la dotation aux amortissements de 245 800 €,

Soit un total de recettes d'investissement qui s'élèverait à **302 859,75 €**.

c) Perspectives au-delà de 2023

Dès 2023, les enjeux sont le suivi technique, administratif et financier du nouveau centre de tri interdépartemental, ainsi que la préparation et l'expérimentation du tri à la source et de la collecte des biodéchets.

PARTIE IV : Situation financière et orientations budgétaires du budget a ID : 018-200000933-20230227-2023_02_019-DE

Chap. /compt	LIBELLE	CA 2022	BP 2023	Observations
011	Charges à caractère général	9 039,91 €	13 683,00 €	
60226	Vêtement de travail	- €	500,00 €	
6063	Fourniture d'entretien et de petit équipement	125,70 €	500,00 €	
6066	Carburant	1 523,34 €	2 000,00 €	Carburant berlingo
6068	Autres matières et fournitures	- €	500,00 €	
611	Sous-traitance générale	1 418,64 €	2 000,00 €	édition et envoi redevance annuelle
61551	Matériel roulant	532,02 €	700,00 €	Entretien véhicule
6156	Maintenance	554,70 €	600,00 €	Logiciel GRAPHINFO
6251	Voyages et déplacements	87,40 €	700,00 €	Remboursements frais technicien
6256	Missions	- €	150,00 €	intestinales 2023
6261	Affranchissement	1 237,19 €	1 500,00 €	Envoi factures
6262	Frais de télécommunication	345,60 €	350,00 €	Mobile technicien
627	Services bancaires et assimilés	39,84 €	50,00 €	frais TIPI
6281	Concours divers	572,00 €	600,00 €	Adhésion idéalco
6287	Remboursement de frais	2 603,48 €	3 500,00 €	Frais d'affranchissement (courriers), d'assurance
6288	Divers	- €	33,00 €	pour équilibre
012	Charges de personnel et frais assimilés	48 309,94 €	60 000,00 €	
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratt.	48 309,94 €	60 000,00 €	100 % poste controleur + 10% technicien env + 10% secrétaire
65	Autres charges de gestion courante	475,74 €	1 000,00 €	
6541	Créances admises en non valeur	475,74 €	1 000,00 €	en cas de besoin si admission en non valeur
6542	Créances éteintes	- €	- €	
67	Charges exceptionnelles	8 484,50 €	13 000,00 €	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 208,00 €	2 000,00 €	annulation de redevance
6742	Subvention	7 276,50 €	11 000,00 €	Réflexion en cours pour instaurer un règlement d'intervention et subventionner des réhabilitations
042	Opération d'ordre de transfert	520,00 €	550,00 €	
6811	Dotations aux amortissements	520,00 €	550,00 €	amortissement matériel + casier vestiaire
022	Dépenses imprévues	- €	- €	
023	Virement à la section d'investissement	- €	16 500,00 €	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	66 830,09 €	104 733,00 €	
70	Prestations de services	69 276,00 €	65 000,00 €	
7062	Redevances d'assainissement non collectif	69 276,00 €	65 000,00 €	Redevance annuelle
74	Subventions et participations	7 276,50 €	- €	
748	Autre subvention d'exploitation	7 276,50 €	- €	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	
778	Autres produits exceptionnels	- €	- €	
002	Résultat reporté	- €	39 733,00 €	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	76 552,50 €	104 733,00 €	
21	Immobilisations corporelles	- €	20 566,34 €	
2182	Matériel de transport	- €	20 000,00 €	acquisition véhicule
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	- €	566,34 €	en cas de besoin
001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- €	20 566,34 €	
001	Excédent d'investissement reporté	- €	1 516,34 €	
10	Dotation, fonds divers et réserves	- €	2 000,00 €	
10222	FCTVA	- €	2 000,00 €	factva sur dép d'investissement 2023
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	- €	- €	
021	Virement de la section d'exploitation	- €	16 500,00 €	
021	Virement de la section d'exploitation	- €	16 500,00 €	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	520,00 €	550,00 €	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	- €	- €	
28188	Autres immobilisations corporelles	520,00 €	550,00 €	amortissement matériel + casier vestiaire
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	520,00 €	20 566,34 €	

66 830,09	104 733,00
76 552,50	104 733,00
9 722,41	-
30 010,59	
39 733,00	
-	20 566,34
520,00	20 566,34
520,00	-
996,34	
1 516,34	

PARTIE V : Situation financière et orientations budgétaires du budget ann ID : 018-200000933-20230227-2023_02_019-DE

Chap. /c	LIBELLE	CA 2022	BP 2023	Observations
011	Charges à caractère général	46 464,99 €	180 963,31 €	
6015	Terrains à aménager	- €	110 000,00 €	achat terrains pour ZA croix des forges
6045	Achat d'études	5 265,00 €	70 000,00 €	études pré op ZA croix des forges
605	Achat de matériel, équipement et travaux	41 187,99 €	863,31 €	en cas de besoin
6227	Frais d'actes et de contentieux	- €	- €	
63512	Impôts directs	12,00 €	100,00 €	Taxes foncières
65	Autres charges de gestion courante	- €	1,00 €	
65888	Autres	- €	1,00 €	arrondis sur déclaration de TVA
67	Charges exceptionnelles	47 178,00 €	72 000,00 €	
6718	Autres charges exception. sur op° de gestion	47 178,00 €	72 000,00 €	Reversement à Argent suite vente aux Aubépins 12 000 Reversement à Aub suite vente au Guidon 60 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	740 888,46 €	733 296,45 €	
7133	Variation des en-cours de production de biens	676 641,85 €	720 296,06 €	annulation stock initial terrain en cours d'aménagement (champ tailles)
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	64 246,61 €	13 000,39 €	annulation stock initial terrains aménagés (Aubépins, patureaux, guidon)
023	Virement à la section d'investissement	- €	483 053,25 €	
023	Virement à la section d'investissement		483 053,25 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		834 531,45 €	1 469 314,01 €	
70	Prestations de services	54 045,00 €	82 056,00 €	
7015	Ventes de terrains aménagés	54 045,00 €	82 056,00 €	vente terrain ZA Aubépins 15 528 € vente terrain ZA Guidon 66 528 €
75	Autres produits de gestion courante	0,17 €	- €	
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,17 €		
77	Produits exceptionnels	176 458,91 €	- €	
774	Subventions exceptionnelles	176 458,91 €		contrat de territoire CD18 (200 000 pour les travaux)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	721 596,45 €	900 971,95 €	
7133	Variation des en-cours de production de biens	720 296,06 €	900 296,06 €	Constatation stock final (champ des tailles et croix des forges)
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 300,39 €	675,89 €	Constatation stock final (aubépins, patureaux, guidon)
002	Résultat de fonctionnement reporté	- €	486 286,06 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		952 100,53 €	1 469 314,01 €	
001	Résultat d'investissement reporté	- €	415 377,75 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	733 296,45 €	900 971,95 €	
3355	Travaux	720 296,06 €	900 296,06 €	Constatation stock final (champ des tailles et croix des forges)
3555	Terrains aménagés	13 000,39 €	675,89 €	Constatation stock final (aubépins, patureaux, guidon)
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		733 296,45 €	1 316 349,70 €	
021	Virement de la section d'exploitation	- €	483 053,25 €	
021	Virement de la section d'exploitation	- €	483 053,25 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	740 888,46 €	733 296,45 €	
3355	Travaux	676 641,85 €	720 296,06 €	annulation stock initial terrain en cours d'aménagement (champ tailles)
3555	Terrains aménagés	64 246,61 €	13 000,39 €	annulation stock initial terrains aménagés (Aubépins, patureaux, guidon)
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	100 000,00 €	
168748	Autres communes		100 000,00 €	Avance du budget ppal pour début op° ZAE croix des forges
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		740 888,46 €	1 316 349,70 €	
		834 531,45	1 469 314,01	
		952 100,53	1 469 314,01	
		117 569,08	-	
		368 716,98		
		486 286,06	1 316 349,70	
			1 316 349,70	
		733 296,45	-	
		740 888,46		
		7 592,01		
		- 422 969,76		
		- 415 377,75		